

**AVENANT NUMÉRO 1
À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS
DANS LA COMMUNAUTÉ DE PESSAMIT POUR LA PÉRIODE
DU 1^{er} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2028**

- ENTRE :** **LE CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT,**
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)
- ET :** **SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,**
représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)
- ET :** **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par la ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Affaires autochtones et la ministre responsable des Relations
canadiennes et de la Francophonie canadienne, agissant respectivement par
la sous-ministre de la Sécurité publique, le secrétaire général associé aux
Affaires autochtones et le secrétaire général associé aux Relations
canadiennes (ci-après appelé le « Québec »)
- (ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente, le 24 septembre 2018, intitulée l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2028 (ci-après appelée l'« Entente originale »);

ATTENDU QUE l'issue du processus d'attribution d'agents supplémentaires réalisé dans le cadre du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) a permis à certains corps de police autochtones du Québec d'obtenir de nouveaux effectifs policiers;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente originale conformément au sous-article 6.3 de cette entente;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à octroyer une contribution supplémentaire relative à l'ajout d'un policier pour la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE le Canada fournit sa part de la contribution financière prévue dans la présente entente, conformément au PSPPN, et dans le respect des politiques et des modalités qui y sont rattachées;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante de la présente entente.
2. Toutes les modalités de l'Entente originale demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.
3. Le paragraphe 2.1.2 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :
 - 2.1.2 Le corps de police est constitué, pour les exercices financiers 2018-2019 et 2019-2020, d'un effectif minimum de neuf (9) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police et, à compter de l'exercice financier 2020-2021 et pour les suivants à la présente entente, d'un effectif minimum de dix (10) policiers (postes équivalents temps complet), incluant le directeur du corps de police.

Le corps de police est assisté, dans son travail, par le personnel de soutien requis.

4. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.1 b) selon le budget figurant à l'Annexe A (Budget du corps de police) de la présente entente, à :

1 588 938 \$ pour l'exercice financier 2018-2019;
1 632 634 \$ pour l'exercice financier 2019-2020;
1 858 935 \$ pour l'exercice financier 2020-2021;
1 910 056 \$ pour l'exercice financier 2021-2022;
1 962 582 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;
2 016 553 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;
2 072 009 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;
2 128 989 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;
2 187 536 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;
2 247 694 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

totalisant 19 605 926 \$ pour l'ensemble de l'entente.

5. Le paragraphe 4.2.2 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :

4.2.2 Les contributions annuelles du Canada et du Québec sont établies, pour chaque exercice financier, selon le ratio suivant : cinquante-deux pour cent (52 %) pour le Canada et quarante-huit pour cent (48 %) pour le Québec.

Pour chaque exercice financier, les contributions respectives du Canada et du Québec sont :

a) Pour l'exercice financier 2018-2019 :

826 248 \$ pour le Canada;

762 690 \$ pour le Québec.

b) Pour l'exercice financier 2019-2020 :

848 970 \$ pour le Canada;

783 664 \$ pour le Québec.

c) Pour l'exercice financier 2020-2021 :

966 646 \$ pour le Canada;

892 289 \$ pour le Québec.

d) Pour l'exercice financier 2021-2022 :

993 229 \$ pour le Canada;

916 827 \$ pour le Québec.

e) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

1 020 542 \$ pour le Canada;

942 040 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2023-2024 :

1 048 607 \$ pour le Canada;

967 946 \$ pour le Québec.

- g) Pour l'exercice financier 2024-2025 :
 - 1 077 444 \$ pour le Canada;
 - 994 565 \$ pour le Québec.
 - h) Pour l'exercice financier 2025-2026 :
 - 1 107 074 \$ pour le Canada;
 - 1 021 915 \$ pour le Québec.
 - i) Pour l'exercice financier 2026-2027 :
 - 1 137 518 \$ pour le Canada;
 - 1 050 018 \$ pour le Québec.
 - j) Pour l'exercice financier 2027-2028 :
 - 1 168 801 \$ pour le Canada;
 - 1 078 893 \$ pour le Québec.
6. Le paragraphe 4.2.3 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :
- 4.2.3 Le Conseil doit respecter le budget présenté à l'Annexe A (Budget du corps de police). Il peut néanmoins réaffecter des sommes entre les postes budgétaires, sans autorisation et nécessité de produire un budget amendé, lorsqu'une réaffectation est égale ou inférieure à vingt pour cent (20 %) de la contribution annuelle.
7. Le paragraphe 4.2.4 de l'Entente originale est remplacé par le suivant :
- 4.2.4 Si la réaffectation est supérieure au montant prévu au paragraphe 4.2.3 ou que la réaffectation budgétaire nécessite l'ajout d'un nouveau poste budgétaire admissible ou le retrait d'un poste budgétaire existant, le Conseil doit obtenir l'autorisation écrite du Canada et du Québec.
8. Le sous-paragraphe 4.4.1 b) de l'Entente originale est remplacé par le suivant :
- 4.4.1 b) à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible suffisant, accordé par l'Assemblée nationale au ministère de la Sécurité publique, pour financer les services policiers autochtones au cours de l'exercice pendant lequel un versement de la contribution du Québec est susceptible d'arriver à échéance, conformément aux dispositions de l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, c. A-6.001).
9. L'Annexe A de l'Entente originale est remplacée par l'Annexe A jointe à la présente entente.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé la présente entente par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

17.13.2021
signé le

POUR SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA,



LA DIRECTRICE,
DIVISION DES PROGRAMMES
DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

15 mars 2021
signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LA SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le 25 mars 2021

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX AFFAIRES AUTOCHTONES

Le 25 mars 2021

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

30 mars 2021

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice 2018-2019

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	826 248,00 \$
Gouvernement du Québec	762 690,00 \$
Sous Total – En espèce	1 588 938,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 588 938,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 588 938,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2018-2019

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 160,00 \$	3 840,00 \$		8 000,00 \$
Coûts des installations policières	49 920,00 \$	46 080,00 \$		96 000,00 \$
Dépenses administratives	86 008,00 \$	79 392,00 \$		165 400,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	52 000,00 \$	48 000,00 \$		100 000,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	3 120,00 \$	2 880,00 \$		6 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 240,00 \$	5 760,00 \$		12 000,00 \$
Équipement policier	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Formation et recrutement	12 480,00 \$	11 520,00 \$		24 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	591 520,00 \$	546 018,00 \$		1 137 538,00 \$
Sous Total – En espèce	826 248,00 \$	762 690,00 \$	0,00 \$	1 588 938,00 \$
Dépenses totales :	826 248,00 \$	762 690,00 \$	0,00 \$	1 588 938,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2019-2020
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	848 970,00 \$
Gouvernement du Québec	783 664,00 \$
Sous Total – En espèce	1 632 634,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 632 634,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 632 634,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2019-2020
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	4 274,00 \$	3 946,00 \$		8 220,00 \$
Coûts des installations policières	51 293,00 \$	47 347,00 \$		98 640,00 \$
Dépenses administratives	88 373,00 \$	81 575,00 \$		169 948,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	53 430,00 \$	49 320,00 \$		102 750,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	3 206,00 \$	2 959,00 \$		6 165,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 412,00 \$	5 918,00 \$		12 330,00 \$
Équipement policier	21 372,00 \$	19 728,00 \$		41 100,00 \$
Formation et recrutement	12 823,00 \$	11 837,00 \$		24 660,00 \$
Salaires et avantages sociaux	607 787,00 \$	561 034,00 \$		1 168 821,00 \$
Sous Total – En espèce	848 970,00 \$	783 664,00 \$	0,00 \$	1 632 634,00 \$
Dépenses totales :	848 970,00 \$	783 664,00 \$	0,00 \$	1 632 634,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2020-2021
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	966 646,00 \$
Gouvernement du Québec	892 289,00 \$
Sous Total – En espèce	1 858 935,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 858 935,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 858 935,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2020-2021
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 432,00 \$	5 014,00 \$		10 446,00 \$
Coûts des installations policières	52 704,00 \$	48 649,00 \$		101 353,00 \$
Dépenses administratives	92 363,00 \$	85 258,00 \$		177 621,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	54 899,00 \$	50 677,00 \$		105 576,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 587,00 \$	6 081,00 \$		12 668,00 \$
Équipement policier	27 160,00 \$	25 070,00 \$		52 230,00 \$
Formation et recrutement	13 176,00 \$	12 162,00 \$		25 338,00 \$
Honoraires professionnels	18 200,00 \$	16 800,00 \$		35 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	692 831,00 \$	639 537,00 \$		1 332 368,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 294,00 \$	3 041,00 \$		6 335,00 \$
Sous Total – En espèce	966 646,00 \$	892 289,00 \$	0,00 \$	1 858 935,00 \$
Dépenses totales :	966 646,00 \$	892 289,00 \$	0,00 \$	1 858 935,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2021-2022
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	993 229,00 \$
Gouvernement du Québec	916 827,00 \$
Sous Total – En espèce	1 910 056,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 910 056,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 910 056,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2021-2022
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 581,00 \$	5 152,00 \$		10 733,00 \$
Coûts des installations policières	54 153,00 \$	49 987,00 \$		104 140,00 \$
Dépenses administratives	94 903,00 \$	87 603,00 \$		182 506,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	56 409,00 \$	52 070,00 \$		108 479,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 768,00 \$	6 248,00 \$		13 016,00 \$
Équipement policier	27 906,00 \$	25 760,00 \$		53 666,00 \$
Formation et recrutement	13 539,00 \$	12 497,00 \$		26 036,00 \$
Honoraires professionnels	18 701,00 \$	17 262,00 \$		35 963,00 \$
Salaires et avantages sociaux	711 884,00 \$	657 124,00 \$		1 369 008,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 385,00 \$	3 124,00 \$		6 509,00 \$
Sous Total – En espèce	993 229,00 \$	916 827,00 \$	0,00 \$	1 910 056,00 \$
Dépenses totales :	993 229,00 \$	916 827,00 \$	0,00 \$	1 910 056,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2022-2023
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 020 542,00 \$
Gouvernement du Québec	942 040,00 \$
Sous Total – En espèce	1 962 582,00 \$
Total du financement gouvernemental	1 962 582,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	1 962 582,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2022-2023
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 735,00 \$	5 293,00 \$		11 028,00 \$
Coûts des installations policières	55 642,00 \$	51 362,00 \$		107 004,00 \$
Dépenses administratives	97 512,00 \$	90 012,00 \$		187 524,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	57 960,00 \$	53 502,00 \$		111 462,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	6 954,00 \$	6 419,00 \$		13 373,00 \$
Équipement policier	28 674,00 \$	26 468,00 \$		55 142,00 \$
Formation et recrutement	13 911,00 \$	12 840,00 \$		26 751,00 \$
Honoraires professionnels	19 215,00 \$	17 737,00 \$		36 952,00 \$
Salaires et avantages sociaux	731 461,00 \$	675 197,00 \$		1 406 658,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 478,00 \$	3 210,00 \$		6 688,00 \$
Sous Total – En espèce	1 020 542,00 \$	942 040,00 \$	0,00 \$	1 962 582,00 \$
Dépenses totales :	1 020 542,00 \$	942 040,00 \$	0,00 \$	1 962 582,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2023-2024
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 048 607,00 \$
Gouvernement du Québec	967 946,00 \$
Sous Total – En espèce	2 016 553,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 016 553,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 016 553,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2023-2024
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	5 893,00 \$	5 439,00 \$		11 332,00 \$
Coûts des installations policières	57 172,00 \$	52 774,00 \$		109 946,00 \$
Dépenses administratives	100 194,00 \$	92 487,00 \$		192 681,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	59 554,00 \$	54 973,00 \$		114 527,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 145,00 \$	6 596,00 \$		13 741,00 \$
Équipement policier	29 463,00 \$	27 196,00 \$		56 659,00 \$
Formation et recrutement	14 293,00 \$	13 194,00 \$		27 487,00 \$
Honoraires professionnels	19 743,00 \$	18 225,00 \$		37 968,00 \$
Salaires et avantages sociaux	751 577,00 \$	693 763,00 \$		1 445 340,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 573,00 \$	3 299,00 \$		6 872,00 \$
Sous Total – En espèce	1 048 607,00 \$	967 946,00 \$	0,00 \$	2 016 553,00 \$
Dépenses totales :	1 048 607,00 \$	967 946,00 \$	0,00 \$	2 016 553,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 077 444,00 \$
Gouvernement du Québec	994 565,00 \$
Sous Total – En espèce	2 072 009,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 072 009,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 072 009,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2024-2025
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 054,00 \$	5 589,00 \$		11 643,00 \$
Coûts des installations policières	58 744,00 \$	54 226,00 \$		112 970,00 \$
Dépenses administratives	102 950,00 \$	95 030,00 \$		197 980,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	61 192,00 \$	56 484,00 \$		117 676,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 342,00 \$	6 777,00 \$		14 119,00 \$
Équipement policier	30 273,00 \$	27 944,00 \$		58 217,00 \$
Formation et recrutement	14 686,00 \$	13 557,00 \$		28 243,00 \$
Honoraires professionnels	20 286,00 \$	18 726,00 \$		39 012,00 \$
Salaires et avantages sociaux	772 245,00 \$	712 843,00 \$		1 485 088,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 672,00 \$	3 389,00 \$		7 061,00 \$
Sous Total – En espèce	1 077 444,00 \$	994 565,00 \$	0,00 \$	2 072 009,00 \$
Dépenses totales :	1 077 444,00 \$	994 565,00 \$	0,00 \$	2 072 009,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 107 074,00 \$
Gouvernement du Québec	1 021 915,00 \$
Sous Total – En espèce	2 128 989,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 128 989,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 128 989,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2025-2026
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			Total
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	
Assurance	6 221,00 \$	5 743,00 \$		11 964,00 \$
Coûts des installations policières	60 360,00 \$	55 716,00 \$		116 076,00 \$
Dépenses administratives	105 781,00 \$	97 644,00 \$		203 425,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	62 874,00 \$	58 038,00 \$		120 912,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 544,00 \$	6 963,00 \$		14 507,00 \$
Équipement policier	31 105,00 \$	28 713,00 \$		59 818,00 \$
Formation et recrutement	15 090,00 \$	13 930,00 \$		29 020,00 \$
Honoraires professionnels	20 844,00 \$	19 241,00 \$		40 085,00 \$
Salaires et avantages sociaux	793 482,00 \$	732 445,00 \$		1 525 927,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 773,00 \$	3 482,00 \$		7 255,00 \$
Sous Total – En espèce	1 107 074,00 \$	1 021 915,00 \$	0,00 \$	2 128 989,00 \$
Dépenses totales :	1 107 074,00 \$	1 021 915,00 \$	0,00 \$	2 128 989,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2026-2027
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 137 518,00 \$
Gouvernement du Québec	1 050 018,00 \$
Sous Total – En espèce	2 187 536,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 187 536,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 187 536,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2026-2027
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 392,00 \$	5 901,00 \$		12 293,00 \$
Coûts des installations policières	62 019,00 \$	57 248,00 \$		119 267,00 \$
Dépenses administratives	108 690,00 \$	100 329,00 \$		209 019,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	64 603,00 \$	59 634,00 \$		124 237,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 751,00 \$	7 155,00 \$		14 906,00 \$
Équipement policier	31 961,00 \$	29 502,00 \$		61 463,00 \$
Formation et recrutement	15 505,00 \$	14 313,00 \$		29 818,00 \$
Honoraires professionnels	21 417,00 \$	19 770,00 \$		41 187,00 \$
Salaires et avantages sociaux	815 303,00 \$	752 588,00 \$		1 567 891,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 877,00 \$	3 578,00 \$		7 455,00 \$
Sous Total – En espèce	1 137 518,00 \$	1 050 018,00 \$	0,00 \$	2 187 536,00 \$
Dépenses totales :	1 137 518,00 \$	1 050 018,00 \$	0,00 \$	2 187 536,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

Revenus pour l'exercice 2027-2028
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 168 801,00 \$
Gouvernement du Québec	1 078 893,00 \$
Sous Total – En espèce	2 247 694,00 \$
Total du financement gouvernemental	2 247 694,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous Total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	2 247 694,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice 2027-2028
Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Pessamit

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	6 568,00 \$	6 063,00 \$		12 631,00 \$
Coûts des installations policières	63 724,00 \$	58 823,00 \$		122 547,00 \$
Dépenses administratives	111 678,00 \$	103 088,00 \$		214 766,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	66 380,00 \$	61 274,00 \$		127 654,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	7 965,00 \$	7 352,00 \$		15 317,00 \$
Équipement policier	32 840,00 \$	30 313,00 \$		63 153,00 \$
Formation et recrutement	15 932,00 \$	14 706,00 \$		30 638,00 \$
Honoraires professionnels	22 006,00 \$	20 314,00 \$		42 320,00 \$
Salaires et avantages sociaux	837 725,00 \$	773 284,00 \$		1 611 009,00 \$
Voyages en régions éloignées	3 983,00 \$	3 676,00 \$		7 659,00 \$
Sous Total – En espèce	1 168 801,00 \$	1 078 893,00 \$	0,00 \$	2 247 694,00 \$
Dépenses totales :	1 168 801,00 \$	1 078 893,00 \$	0,00 \$	2 247 694,00 \$

En espèce : valeur monétaire réelle ou revenu/financement reçu.

